

Secteur

Médico-
Social

CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

2026 - 2027



9 mois



CERTIFICATIONS

CAP AEPE : diplôme de niveau III certifié par l'Education Nationale avec examen final en centre d'examen

SST : en centre de formation

Formation proposée uniquement en Apprentissage / fond propre / CPF

Code diplôme : 50033205

Code RNCP : 38565

Nom du certificateur : Ministère de l'Education

Date de Publication : 22/01/2024

Date d'enregistrement RNCP : 22/02/2017

Date d'Echéance de l'Enregistrement : 31/12/2028

Diplôme niveau 3

INDICATEURS 2024 2025

Taux de réussite : 89 % / Nb apprenants présentés à l'examen : 9

Taux de satisfaction : 100 %

Taux de poursuite d'études : 0 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 100 %

Taux d'insertion dans le métier visé : 100%

CONDITIONS

▪ Prérequis pour intégrer la formation :

Être titulaire d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac) afin de ne prétendre qu'aux épreuves professionnelles.

Être majeur l'année de l'examen, sans discrimination.

Participer à un entretien individuel.

Entretien de motivation et réalisation d'un test d'auto-positionnement

Plan de recrutement consultable sur le site internet

▪ Délai d'accès :

Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.fr

▪ Conditions de réussite :

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage/entreprise sont les clés de la réussite pour le CAP AEPE.

L'obtention de la moyenne à l'ensemble des épreuves vous permettra de valider votre diplôme.

DEBOUCHES

▪ Métiers :

Le titulaire du CAP AEPE peut devenir ATSEM, auxiliaire petite enfance, agent d'animation ou assistant maternel et exercer son activité professionnelle :

▪ Secteurs d'activités :

- **En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :** multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- **En école maternelle**
- **En accueil collectif de mineurs (ACM)**
- **À son domicile** (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- **En maison d'assistants maternels (MAM)**
- **Au domicile des parents** (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

▪ Type d'emplois accessibles :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'administration

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :

- Auxiliaire petite enfance
- Agent social
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance

Domicile :

- Garde d'enfant à domicile
- Assistant maternel
- Employé à domicile
- Employé familial auprès d'enfant

Salaire brut mensuel, niveau débutant : 1 300 €

▪ **Poursuites d'études :**

Formation d'auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle, DE AES, DE AS, BAC pro SAPAT.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- **Pédagogie orientée** vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études. Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique de puériculture, cuisine) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique.
- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits.
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)
 - **Une équipe pédagogique expérimentée :**
 - **Maud Corsin** : diplôme d'infirmière : Gestionnaire de structures petites enfance.
 - **Marlène Borderon** : CAP AEPE : Atsem
 - **Arnaud Civet** : CAP AEPE
 - **Mickael Lopez** : formateur SST
 - **Edwige Comte** : traiteur

Jurys pour les épreuves blanches : ATSEM, auxiliaire de puériculture, infirmier ...

ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ Durée et rythme de l'alternance

- **Formation continue ou en apprentissage avec un employeur : durée 9 mois (soit 408 h) dont 14 semaines de stages (35h/hebdo minimum) d'août 2026 à juin 2027. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il faudra obligatoirement réaliser 3 semaines de 35h en dehors de son employeur (soit EP1 ou EP2 selon la catégorie de votre employeur) => pour connaître les périodes merci de vous référer au calendrier d'alternance.**

- **Rythme d'alternance : 1 jour en centre de formation et le reste de la semaine en stage et/ou chez l'employeur. Avec des périodes en centre de formation complètes.**

- Dispenses des matières générales (dont PSE) pour les titulaires d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac professionnel pour tout autre BAC vous devrez passer la PSE) / dispenses de certaines épreuves professionnelles selon diplômes et possibilité de validation du diplôme par module **sous un délai de 5 ans (nous contacter pour plus de détails)**

- Formation sur mesure suivant la demande

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

- **Evaluation finale** mise en place par le Rectorat de Grenoble. Contrôle et évaluation des stages en cours d'année pour le livret scolaire.

PROGRAMME DE FORMATION

À la fin de la formation les apprenants seront capables de :

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

Inscrire son action dans le réseau des relations enfant – parents – professionnels

- Accueil de l'enfant et de la famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel :

En école maternelle :

- Assistance pédagogique au personnel enseignant
- Activités de remise en état des matériels et des locaux

En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM)

- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :

- Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
- Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
- Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaboration des repas

La formation se décline en 3 unités professionnelles organisées autour d'un tronc commun et d'une épreuve de chef d'œuvre. Les compétences à acquérir sont développées ci-dessous pour chaque épreuve.

A la fin de la formation les apprenants seront capables de :

▪ **EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (épreuve orale 25 mn coef 7)**

- Recueillir les informations : s'informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

▪ **EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (épreuve écrite 1h30 coef 4)**

- Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

▪ **EP3 : exercer son activité en accueil individuel (épreuve écrite 1h30 + orale de 25 mn coef 4)**

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

▪ **Epreuve du Chef d'œuvre (Epreuve orale de 10 minutes – en ajout de l'EP1) : uniquement pour les apprentis**

- Créer une œuvre dans le cadre de l'éveil du jeune enfant

FINANCEMENT

▪ **Coût de la formation :**

- Financement particulier : 3 141,60 € pour 9 mois soit 349,06 €/mois
- Financement entreprise/CPF : 5 801,76 € pour 9 mois
- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge selon le NPEC moyen dans le privé. Financement prise en charge à 100% pour l'employeur public hospitalier et prise en charge CNFPT si recensement en mars N-1 pour les employeurs publics territorial.

▪ **Rémunération d'un apprenti :**

SMIC brut au 01/01/2026 : 1 823,03 euros



Il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : « la 2nd année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2nd année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

Age	1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
	492,22 €	710,98 €	1.002,67 €
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
	783,90 €	929,75 €	1.221,43 €
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	966,21 €	1.112,05 €	1.421,96 €
	OU 53% du minimum conventionnel	OU 61% du minimum conventionnel	OU 78% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	1.823,03 €	1.823,03 €	1.823,03 €
	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>

Pour les contrats d'apprentissage, si la convention collective est plus favorable au salarié, celle-ci doit être appliquée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation :

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°3 / email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers.fr

Directrice adjointe : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@lyceeduguiers.fr

Référente formation : Mme ROUX Mylène

Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure tel :04.76.37.21.20



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations :
accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 10 apprenants minimum - 20 maximum

Horaires : 8h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30 (horaires prévisionnels, ils peuvent être varier d'une année à l'autre)

Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'**internat** : Pour plus de précisions et aide aux apprentis possible via les OPCO : nous contacter.

Matériel nécessaire pour la formation : matériel pour la prise de cours (ordinateur accepté).